Ministère de l’Environnement, du Climat et

du développement durable

Service des autorisations

L-2918 Luxembourg

Dippach,le 27/01/2022

Concerne : Courses cyclistes régionale le matin et internationale le dimanche, 8 et 9 mai 2022.

Objet : Demande d’autorisation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018

Madame la Ministre,

D’après le calendrier officiel de la FSCL et de l’UCI de la période 2021-2022 notre weekend cycliste régional et international est fixé au samedi 28 août et dimanche 29 mai à Dippach sur un parcours d’environ 13 à 14 km traversant les communes de Dippach, Garnich et Mamer.

Une partie du parcours est donc située sur des terrains appartenant aux communes de Mamer et de Garnich. On empruntera des chemins ruraux traversant des zones agricoles, à savoir à Dahlem via « op Pafendall » (rue Pfaffenthal) et le « Faaschtbierg » pour rejoindre par le chemin vicinal « um Lannestack » le CR 101 à Garnich vers Holzem. Avant la jonction des CR 101 et 103 nous bifurquerons à droite pour suivre le chemin rural et rejoindre le CR 103 via beim Härewee, Mënsterbësch, an de Stécker et Fockebësch. Ces chemins vicinaux sont marqués en surbrillance jaune. Nous vous saurions gré de bien vouloir avoir l’obligeance de nous autoriser à incorporer ces chemins vicinaux macadamisés dans notre parcours pour correspondre aux normes de l’UCI (parcours fermé de minimum 12 km). Aucun marquage ou enfonçage de piquets n’est prévu sur ces chemins, à part la dépose de panneaux de circulation (panneaux C2 et C19 sauf pour les engins motorisés de l’échelon de course avec badge spécial) suivant le règlement temporaire du CdlR émis par les communes de Garnich et Mamer. Les chemins seront nettoyés avant le passage des deux courses et le cas échéant également après le dernier passage. Après la course tous les panneaux de circulation seront enlevés par les Ponts et Chaussée (Division régionale de Capellen).

En espérant qu’une réponse favorable nous sera réservée, nous vous prions d’agréer, Madame la Ministre, l’assurance de notre parfaite considération.

Pour le Comité,

Le Secrétaire

Anneliese Jentgen

Annexes : Formulaire d’autorisation avec plan et déclaration de protection des données

Adresse: Anneliese Jentgen-Meyer 14,rue de Beyren L-5376 Uebersyren

Mobile: 621765903; E-Mail: anneliese.jentgen@ucdippach.lu